

PER CAPITA = Forfait annuel 94 € HT par salarié déclaré

Dérogations :

- ✓ Particulier employeur = PER CAPITA annuel - 50% soit 47 € HT
- ✓ Particulier employeur statut handicapé = PER CAPITA évalué par la Commission Sociale de t2st
- ✓ Employeur saisonnier = PER CAPITA annuel - 20% soit 75 € HT

Embauche / création de dossier :

- ✓ Facturation de 30 € HT par salarié dans l'année d'embauche

Absence aux rendez-vous programmés, non excusés (< 48h) :

- ✓ Facturation de 30 € HT

Non-retour de liste du personnel annuelle :

- ✓ Majoration = (effectif année précédente x Per Capita) + 25%

Périodicité des règlements :

- ✓ Entreprises > 10 salariés = facturation trimestrielle, soit 4 factures
- ✓ Entreprises < 10 salariés = facturation annuelle (1 facture en mars)

Type de règlement :

- ✓ Chèque, virement bancaire ou télé-prélèvement (www.t2st.fr)

Adhésion à t2st :

- ✓ 15 € HT par entreprise

FORMATIONS SECURITE

Sauveteur Secouriste du Travail :

- ✓ Formation Initiale (12 heures)
- ✓ Maintien d'Actualisation des Compétences (7 heures)

gratuit

TVA à 20 %

Les formations peuvent être prises en charge au titre de la Formation Professionnelle Continue.